

ce et moururent en moins d'une minute.

Des médecins en grand nombre assistèrent de la fenêtre à la mise à mort du condamné. Tous s'accordèrent à dire que cette exécution avait été rapide et propre.

La victime fut liée à la chaise, dans la cage, la porte se referma. Quand on lâcha le gaz, en ouvrant les robinets des gazomètres, on entendit du dehors un léger sifflement. Le condamné dirigea les yeux du côté d'où venait ce bruit. Trente secondes plus tard, la tête posée sur l'épaule droite, il semblait dormir cependant que son corps était agité comme par un cauchemar. Aucune expression de souffrance n'était venue sur sa figure. Il s'immobilisa complètement au bout d'une minute. On donna encore du gaz pendant deux autres minutes.

Dans l'antiquité, à Athènes et à Rome, par exemple, les citoyens condamnés à mourir, buvaient la ciguë ou s'ouvraient une veine. Dans aucun cas, ils ne pouvaient être mis à la torture. Les supplices étaient réservés aux esclaves et aux barbares. Nous prétendons être plus civilisés que ces gens et tous les habitants d'un même pays sont aujourd'hui égaux devant la loi. Il nous semble donc que notre civilisation eût pu trouver un moyen bien plus humain, bien plus progressif, si nous pouvons dire, de mettre à mort les criminels. Y a-t-il tant de différence, la question exceptée, entre nos présents modes d'exécution et ceux des anciens?

C'est que, pour en revenir à ce que nous disions en manière de préambule, les criminels, pour accomplir leurs mauvaises actions, usent d'autant de cruauté que leurs frères de l'antiquité. Il ne serait pas juste que les lois

seules s'adouçissent. "Que messieurs les assassins commencent", ainsi que disait Alphonse Karr.

Sous la monarchie française, jusqu'à la Révolution, les citoyens, voire les nobles, étaient loin de partager les privilèges des hommes libres de la Grèce et de Rome. Ils étaient soumis à la question, c'est-à-dire à des tortures abominables, comme le vilain.

Est-il besoin de citer l'exemple du sage Socrate, buvant la ciguë? Le condamné devait mourir chez lui ou dans sa prison. On lui apportait le poison le matin et à une heure dite, dans l'après-midi ou la soirée, il devait le boire et prier, s'il n'en avait pas la force, quelqu'un de ses amis ou de ses esclaves de lui donner la potion mortelle. Socrate et beaucoup de citoyens illustres réunirent autour d'eux leurs amis ou leurs disciples. Les entretiens qu'eut Socrate avec ses disciples sont racontés par Platon dans des pages merveilleuses. Ce poison pour n'être pas foudroyant ne causait pas de vives douleurs.

Cet usage de la ciguë n'était pas borné à Athènes; on le retrouvait en Espagne, d'après Strabon; à Marseille, d'après Valère-Maxime et dans quelques îles de l'archipel grec. Ce dernier auteur avance que, dans certaines de ces régions, l'homme lassé de l'existence, après avoir donné des raisons suffisantes devant les autorités compétentes, pouvait obtenir d'elles la dose de ciguë nécessaire à sa mort.

—o—

La civilité fait partie de la morale. Il ne suffit pas de garder les devoirs essentiels de la probité, qui font l'homme de bien, il faut aussi garder ceux de la société, qui font l'honnête homme.—Cl. Fleury.